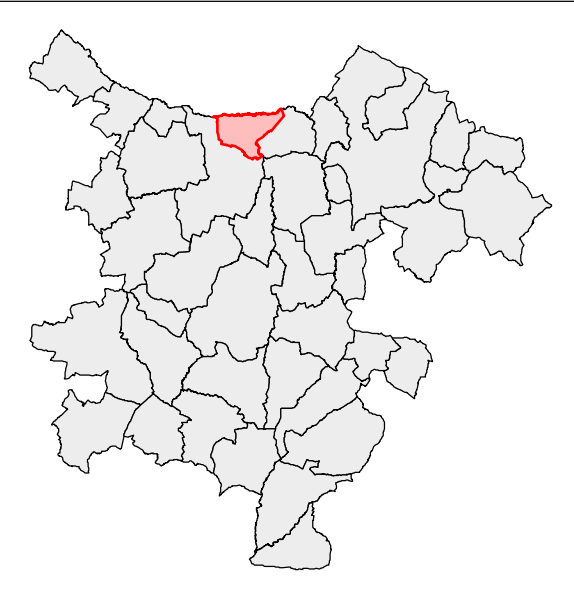




Zonage du PLU

 UC  UE  FAU (d. o. c. p.)  Ap  NP
 Ays  Neg  Ns

 Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-13-2° - vocation
 Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - portance réduite
 Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - alignement
 Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - alignement
 Zone d'application de l'article L114 du code de
 l'urbanisme de protection au titre de l'article L151-23 - patrimoine naturel
 Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - alignements
 Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - alignements
 Section d'ADAP
 Emplacement réservé (designé et bénéficiaire en
 Construction récente ou en cours
 Atlas des zones inondables - carte européenne
 Atlas des zones inondables - carte européenne

